

## TARIFS SPANC 2025

|   | Nature du contrôle   | Tarifs 2025  |
|---|--|--|
| <b>Installation neuve ou à réhabiliter</b>                                  | Contrôle de conception et d'implantation (examen préalable au projet)  | 175 €  |
|   | Nouveau contrôle de conception et d'implantation suite à une non-conformité ou à une modification du projet  | 75 €   |
|   | Vérification de la bonne exécution des travaux   | 190 €  |
|   | Contre-visite suite à une non-conformité lors de la vérification de l'exécution des travaux  | 75 €   |
|   | Contrôle exceptionnel (cf. article 14 du règlement de service)   | 162 €  |
| <b>Installation existante</b>   | Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière   | 200 €  |
| <b>Contrôle de l'existant</b>   | Contrôle de fonctionnement et de l'entretien des installations recevant une charge brute de pollution organique <u>inférieure</u> à 1,2 kg/j -<br><b>Passage tous les 6 ans</b>                                    | 162€, facturé 27 € /an/ 6 ans                            |
|   | Contrôle de fonctionnement et de l'entretien des installations recevant une charge brute de pollution organique <u>supérieure</u> à 1,2 kg/j -<br><b>Passage tous les 6 ans</b>                                    | 240 € facturé 40€ /an / 4 ans                            |
| <b>Pénalités prévues à la délibération n°2023-11-19 du 15 novembre 2023</b> | La mise en œuvre et/ou maintien d'une installation ou d'un dispositif ne répondant pas à la réglementation en vigueur sans l'accord du SPANC   | 810 € (400 % de la redevance contrôle de fonctionnement) |
|   | Les installations qui présentent un danger pour la santé des personnes, un risque de pollution pour l'environnement ou en cas d'absence d'installation, et si ces travaux ne sont pas réalisés dans le délai exigé | 810 € (400 % de la redevance contrôle de fonctionnement) |
|   | Lorsque le rapport de visite exige la réalisation de travaux dans un délai de 1 an après signature de l'acte authentique de vente, et si ces travaux ne sont pas réalisés dans le délai exigé                      | 810 € (400 % de la redevance contrôle de fonctionnement) |
|   | Absence d'entretien et absence de fourniture de bordereau de suivi de vidange  | 810 € (400 % de la redevance contrôle de fonctionnement) |
| <b>Divers</b>   | Absence à un rendez vous   | 50 €   |
|   | Analyse des eaux usées traitées (prélèvement & frais d'analyse)  | 150 €  |